



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 9 décembre 2014 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt-cinq personnes assistent également à la séance.

A1412-225

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

A1412-226

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier, appuyée par Richard Leblanc,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2014
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Adoption du calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.1.2 Appui au Future Committee de L'Île-d'Entrée – Soutien professionnel au projet de revitalisation
 - 7.1.3 Appui au projet d'acquisition du phare de l'Île Brion
 - 7.1.4 Appui au Carrefour Jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.2 Hygiène du milieu et de la sécurité publique
 - 7.2.1 Plan de gestion des matières résiduelles – Démarrage du processus d'élaboration (article 53. 11 LQE)
 - 7.2.2 Acquisition d'un véhicule tout-terrain – Caserne de pompiers du secteur ouest – Village de L'Île-du-Havre-Aubert



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

7.3 Aménagement du territoire et urbanisme

7.3.1 Demande d'aide financière à la Conférence régionale des élus – Autorisation de signature – Programme de développement régional et forestier (PDRF) – Projet de mise en valeur du secteur forestier aux Îles-de-la-Madeleine

7.4 Développement du milieu et communications

7.4.1 Approbation des prévisions budgétaires 2015 – Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

7.4.2 Fonds de soutien à la mise en œuvre du plan d'action local en persévérance scolaire et réussite éducative – Autorisation de signature – Lettre d'offre relative au projet « Contribution de Complice à la mise en œuvre du plan d'action intégré en développement social »

7.4.3 Pacte rural – Enveloppe territoriale – Projet : « Exposition d'un squelette de cachalot : un projet rassembleur » – Musée de la mer

7.4.4 Pacte rural – Enveloppe territoriale – Projet : « Ma communauté et moi : leaders du changement » – Amarrés et voilures

7.4.5 Pacte rural – Enveloppe territoriale – Projet : « Consolidation du camp de vacances » – L'Istorlet

7.4.6 Pacte rural – Enveloppe territoriale – Projet : « Réno Rocaille : pour la pérennisation et l'accès à la pratique du loisir, de la culture et de la vie communautaire » – Centre récréatif de L'Étang-du-Nord

7.4.7 Pacte rural – Enveloppe territoriale – Projet : « Réfection urgente de la toiture » – Maison à Damas

7.4.8 Pacte rural 2014-2019 – Adoption du plan de travail

7.4.9 Politique-cadre de développement touristique – Adoption du bilan du plan d'action 2013-2014 et du plan d'action 2015

7.5.10 Composition de la Commission sur les enjeux énergétiques – Renouvellement du mandat des commissaires

7.5.11 Avenir du Centre local de développement – Continuation du mandat au 31 mars 2015

7.5 Réglementation municipale

7.5.1 Avis de motion – Règlement concernant la présence d'une escorte lors des opérations de déneigement de chemins publics

7.5.2 Dépôt du registre – Règlement n° A-2014-08 décrétant des dépenses de 2 940 000 \$ pour des travaux de réaménagement et de construction au centre communautaire et à la mairie et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 2 940 000 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

8. Affaires diverses

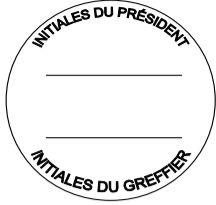
9. Période de questions

10. Clôture de la séance

A1412-227

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 NOVEMBRE 2014

Les membres du conseil d'agglomération ont préalablement reçu une copie du dernier procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2014.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

Sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1412-228

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

A1412-229

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 29 octobre au 27 novembre 2014 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 812 867,54 \$.

A1412-230

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

A1412-231

Adoption du calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

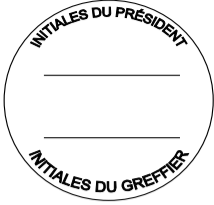
Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil d'agglomération soit établi comme suit :

Le mardi 20 janvier 2015
Le mardi 10 février 2015
Le mardi 10 mars 2015
Le mardi 14 avril 2015
Le mardi 12 mai 2015
Le mardi 9 juin 2015
Le mardi 14 juillet 2015
Le mardi 18 août 2015
Le mardi 8 septembre 2015
Le mardi 13 octobre 2015
Le mardi 10 novembre 2015
Le mardi 8 décembre 2015

que les séances ordinaires se tiennent à compter de 19 heures;

qu'un avis relatif au contenu du calendrier soit publié dans le journal local conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

A1412-232

Appui au Future Committee de L'Île-d'Entrée – Soutien professionnel au projet de revitalisation

CONSIDÉRANT QUE le Future Committee de L'Île-d'Entrée entend déposer auprès de Développement économique Canada un projet visant l'embauche d'un agent de revitalisation sur une période de 24 mois;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de cet agent consisterait à identifier les opportunités de développement et à mobiliser la communauté de L'Île-d'Entrée pour être en mesure d'établir un plan de développement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet reflète la volonté d'une prise en charge locale à l'échelle des capacités de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de revitalisation permettra d'œuvrer à l'action 56 du projet de territoire Horizon 2025 « *Explorer différents scénarios face à l'avenir de L'Île-d'Entrée* »;

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Future Committee à l'effet d'obtenir le soutien professionnel de l'agente de développement rural municipale pour lequel les services sont estimés à 1500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine appuie le projet du Future Committee et, conséquemment, confirme le soutien technique de l'agente de développement rural au projet de revitalisation jusqu'à concurrence de 1500 \$.

A1412-233

Appui au projet d'acquisition du phare de l'Île Brion

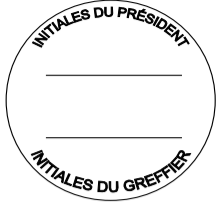
CONSIDÉRANT QU' un groupe de sept personnes a entrepris des démarches en vue de constituer une personne morale, sans but lucratif, et de se porter acquéreurs du phare de l'Île Brion;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'entreprise déposé à cet effet par le groupe auprès de Pêches et Océans Canada, évalué ensuite par Parcs Canada, prévoit entre autres la réalisation de travaux d'entretien annuels du phare, sa restauration progressive et le maintien du fonctionnement du feu de navigation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signifié la valeur patrimoniale des phares des Îles-de-la-Madeleine en adoptant en 2006 le Règlement sur la citation de monuments historiques;

CONSIDÉRANT toutefois les réserves émises par les représentants municipaux chargés de l'analyse du plan d'entreprise;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération signifie au gouvernement fédéral son appui au projet d'acquisition du phare de l'Île Brion tout en exprimant les réserves suivantes ou préalables à l'achèvement du plan d'affaires :

- l'obtention d'un appui à ce projet de la Municipalité de Grosse-Île;
- la constitution d'une personne morale dont la mission est davantage en lien avec la Loi 3 sur les compagnies du Québec;
- la révision du plan financier prévoyant entre autres l'ajout des frais notariés d'acquisition et les coûts d'assurance relatifs à d'éventuels visiteurs;
- La signature d'une entente avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques quant aux débarquements de matériaux de construction sur l'Île Brion.

Retrait du conseiller de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée

Pour éviter toute situation de conflit d'intérêts, le conseiller Richard Leblanc s'abstient de participer aux délibérations concernant le Carrefour Jeunesse-emploi.

A1412-234

Appui au Carrefour Jeunesse-emploi (CJE) des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT les changements annoncés par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale quant à la restructuration des carrefours Jeunesse-emploi du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de ces nouvelles mesures privera de nombreux jeunes Madelinots des services du Carrefour Jeunesse-emploi puisque le ministère envisage de limiter les interventions des CJE aux jeunes assistés sociaux et chômeurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération accorde une grande importance au travail d'accompagnement effectué par le CJE auprès de la jeunesse des Îles-de-la-Madeleine et à la nécessité de maintenir l'accessibilité de ces services pour tous les jeunes Madelinots sans exception;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération donne son appui au Carrefour Jeunesse-emploi des Îles dans sa demande de maintien des services d'accompagnement pour tous les jeunes Madelinots.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

HYGIÈNE DU MILIEU ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1412-235

Plan de gestion des matières résiduelles – Démarrage du processus d'élaboration (article 53.11 LQE)

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine est en vigueur depuis le 13 janvier 2007;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), il y a lieu de procéder à l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la LQE, le conseil d'agglomération doit adopter une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son plan de gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine amorce la révision de son plan de gestion des matières résiduelles;

qu'un avis relatif au démarrage du processus de révision du PGMR soit diffusé dans un journal publié sur le territoire de l'agglomération;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan.

A1412-236

Acquisition d'un véhicule tout-terrain – Caserne de pompiers du secteur ouest – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté en 2013 un règlement décrétant une dépense de 125 000 \$, dont un emprunt de 62 500 \$, pour faire l'acquisition d'équipements permettant aux pompiers d'intervenir efficacement lors des sauvetages en milieu d'accès difficile sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces investissements n'ont pas permis de combler tous les besoins, notamment ceux des casernes situées aux extrémités est et ouest des Îles;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers volontaires du village de L'Île-du-Havre-Aubert effectuent, depuis nombre d'années, des collectes de fonds dans le but d'acquérir de tels équipements et qu'ils sont prêts à faire don d'une somme de 14 000 \$ à la Municipalité pour doter la caserne du secteur ouest d'un véhicule tout-terrain;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération accepte le don de 14 000 \$ des pompiers volontaires de L'Île-du-Havre-Aubert conformément à la recommandation de la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique;

que le conseil d'agglomération autorise l'achat d'un véhicule tout-terrain 2014, de modèle côte à côte, spécialement affecté à la caserne du secteur ouest, au prix de 14 500 \$ incluant les taxes.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A1412-237

Demande d'aide financière à la Conférence régionale des élus – Autorisation de signature – Programme de développement régional et forestier (PDRF) – Projet de mise en valeur du secteur forestier aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération souhaite assurer la mise en valeur du secteur forestier des Îles-de-la-Madeleine en partenariat avec les organismes à caractère environnemental du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a mis en place un programme régional et forestier;

CONSIDÉRANT les opportunités de développement du secteur forestier énoncées par les acteurs du milieu lors de l'élaboration des plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire;

EN CONSÉQUENCE

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le coordonnateur des interventions forestières et de la géomatique, Benoît Boudreau, à déposer une demande d'aide financière de 105 000 \$ dans le cadre du Programme de développement régional et forestier pour le projet « Mise en valeur du secteur forestier des Îles-de-la-Madeleine ».

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

A1412-238

Approbation des prévisions budgétaires 2015 – Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le 11 novembre dernier, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a fait parvenir au conseil d'agglomération ses prévisions budgétaires pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Régie doit soumettre ses prévisions budgétaires aux MRC qui en sont membres pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver les prévisions budgétaires 2015 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine telles qu'elles ont été déposées.

A1412-239

Fonds de soutien à la mise en œuvre du plan d'action local en persévérance scolaire et réussite éducative – Autorisation de signature – Lettre d'offre relative au projet « Contribution de Complice à la mise en œuvre du plan d'action intégré en développement social »

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre du plan intégré en développement social, « Complice – Persévérance scolaire » met à la disposition de l'Agglomération une subvention de 21 480 \$ pour la réalisation d'un projet favorisant la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes Madelinots;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la signature d'un protocole identifiant les actions à mettre de l'avant et fixant les obligations et les modalités administratives des parties;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le maire Jonathan Lapierre soit autorisé à signer, pour et au nom de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, le formulaire d'acceptation de l'offre du protocole d'entente rédigé à cette fin.

A1412-240

Pacte rural – Enveloppe territoriale – Projet : « Exposition d'un squelette de cachalot : un projet rassembleur » – Musée de la mer

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'enveloppe territoriale du Pacte rural 2014-2019 pour le projet « Exposition d'un squelette de cachalot : un projet rassembleur » par le Musée de la mer;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse du Pacte rural a procédé à l'étude de cette demande le 17 novembre dernier, que ce projet répond aux critères de sélection et qu'il a fait l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance du projet présenté par le Musée de la mer avec l'orientation du projet de territoire Horizon 2025 « Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant »;

CONSIDÉRANT la concordance du projet avec les fondements de la politique culturelle et de la politique-cadre de développement touristique;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

CONSIDÉRANT le caractère unique du squelette de cachalot et son potentiel comme outil d'éducation et de sensibilisation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'impliquer et de sensibiliser la jeunesse madelinienne par la mise en place d'activités éducatives qui seront offertes aux institutions scolaires en collaboration avec la Commission scolaire des Îles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le versement d'une contribution financière de 5 145 \$ dans le cadre de l'enveloppe territoriale du Pacte rural pour la portion du projet éducatif « Exposition d'un squelette de cachalot : un projet rassembleur » porté par le Musée de la mer, et ce, conditionnellement à la confirmation de l'engagement des partenaires financiers et de la propriété du squelette de cachalot.

A1412-241

Pacte rural – Enveloppe territoriale – Projet : « Ma communauté et moi : leaders du changement » – Amarres et voilures

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'enveloppe territoriale du Pacte rural 2014-2019 pour le projet « Ma communauté et moi : leaders du changement » par Amarres et voilures;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse du Pacte rural a procédé à l'étude de cette demande le 17 novembre dernier, que ce projet répond aux critères de sélection et qu'il a fait l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance du projet d'Amarres et voilures avec l'orientation du projet de territoire Horizon 2025 « Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant » et l'objectif « Soutenir les jeunes, l'établissement et la rétention des nouveaux arrivants »;

CONSIDÉRANT l'apport de l'organisme pour les jeunes et les impacts escomptés d'un tel projet pour les participants, en termes de persévérance scolaire et de valorisation et d'implication citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE ce projet constitue un tournant pour l'organisme Amarres et voilures, qu'il lui permettra de mieux remplir sa mission *d'amarres* en offrant aux jeunes une opportunité de mieux connaître la communauté madelinienne et ses intervenants socioéconomiques, culturels et politiques et ainsi de mieux s'ancrer dans son milieu;

CONSIDÉRANT l'appui de nombreux partenaires à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le versement d'une contribution financière de 6 000 \$ dans le cadre de l'enveloppe territoriale du Pacte rural pour la portion « Coordination et camp d'intégration » du projet « Ma communauté et moi : leaders du changement » porté par Amarres et voilures, et ce, conditionnellement à la confirmation de l'engagement des partenaires financiers.

A1412-242

Pacte rural – Enveloppe territoriale – Projet : « Consolidation du camp de vacances » – L'Istorlet

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'enveloppe territoriale du Pacte rural 2014-2019 pour le projet « Consolidation du camp de vacances » par L'Istorlet;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse du Pacte rural a procédé à l'étude de cette demande le 17 novembre dernier, que ce projet répond aux critères de sélection et qu'il a fait l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance du projet de l'Istorlet avec l'orientation du projet de territoire Horizon 2025 « Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant » et l'objectif « Poursuivre les efforts visant l'étalement de la saison touristique »;

CONSIDÉRANT la concordance du projet avec les fondements de la Politique-cadre de développement touristique;

CONSIDÉRANT la concordance du projet de l'Istorlet avec les objectifs suivants de la planification stratégique de développement sociale : « augmenter la pratique régulière d'activités physiques des Madelinots dès le plus jeune âge » et « créer des environnements favorables à la pratique d'activités physiques, particulièrement à l'extérieur »;

CONSIDÉRANT l'apport de l'organisme auprès des jeunes Madelinots notamment par l'organisation de camps pour les jeunes vivant des difficultés et l'impact positif d'une telle expérience;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme démontre sa capacité à réaliser le projet et à en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT l'appui de nombreux partenaires à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le versement d'une contribution financière de 9 582 \$ dans le cadre de l'enveloppe territoriale du Pacte rural pour la réalisation du projet « Consolidation du camp de vacances » porté par L'Istorlet, et ce, conditionnellement au respect des exigences



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

suivantes : engagement des partenaires financiers et obtention des autorisations requises de la Municipalité.

A1412-243

Pacte rural – Enveloppe territoriale – Projet : « Réno Rocaille : pour la pérennisation et l'accès à la pratique du loisir, de la culture et de la vie communautaire » – Centre récréatif de L'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'enveloppe territoriale du Pacte rural 2014-2019 pour le projet « Réno Rocaille : pour la pérennisation et l'accès à la pratique du loisir, de la culture et de la vie communautaire » par l'organisme Centre récréatif de L'Étang-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse du Pacte rural a procédé à l'étude de cette demande le 17 novembre dernier, que ce projet répond aux critères de sélection et qu'il a fait l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance du projet du Centre récréatif de L'Étang-du-Nord avec l'orientation du projet de territoire Horizon 2025 « Créer un milieu de vie enrichissant »;

CONSIDÉRANT la concordance du projet du Centre récréatif de L'Étang-du-Nord avec les principes directeurs et les fondements de la politique familiale et de la politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE la Rocaille est utilisée par de nombreux organismes et qu'elle permet la tenue de multiples activités (cours de danse contemporaine, activités diverses de loisir, cours de cirque, réunions de travail, rassemblements de type familial et récréatif, camps scouts, etc.);

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet, en plus de pérenniser l'offre de loisirs et d'activités culturelles, de sauvegarder un bâtiment ayant une grande valeur historique;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur démontre sa capacité à réaliser ce projet et à en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT l'appui de nombreux partenaires à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le versement d'une contribution financière de 25 000 \$ dans le cadre de l'enveloppe territoriale du Pacte rural pour la réalisation du projet « Réno Rocaille : pour la pérennisation et l'accès à la pratique du loisir, de la culture et de la vie communautaire » porté par l'organisme Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, et ce, conditionnellement au respect des exigences suivantes : engagement des partenaires financiers et obtention des autorisations requises de la Municipalité.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

A1412-244

Pacte rural – Enveloppe territoriale – Projet : « Réfection urgente de la toiture » – La Maison à Damas

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'enveloppe territoriale du Pacte rural 2014-2019 pour le projet « Réfection urgente de la toiture » par l'organisme La Maison à Damas;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse du Pacte rural a procédé à l'étude de cette demande le 17 novembre dernier, que ce projet répond aux critères de sélection et qu'il a fait l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance du projet de La Maison à Damas avec l'objectif du projet de territoire Horizon 2025 « Œuvrer à l'amélioration de la qualité de vie »;

CONSIDÉRANT la concordance du projet de La Maison à Damas avec les objectifs de la planification stratégique de développement social suivants : « réduire l'insécurité socioéconomique » et « mobilisation de la communauté face à la situation socioéconomique des personnes dans le besoin »;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme répond à un besoin important dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à un besoin urgent et qu'il permettra d'assurer la sécurité des usagers et des employés;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a des ressources très limitées et que les partenaires du milieu habituellement sollicités, le sont déjà sur une base annuelle afin de permettre à l'organisme de fonctionner et de répondre à sa mission de base;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le versement d'une contribution financière de 12 711 \$ dans le cadre de l'enveloppe territoriale du Pacte rural pour la réalisation du projet « Réfection urgente de la toiture » porté par La Maison à Damas, et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations requises de la Municipalité.

A1412-245

Pacte rural 2014-2019 – Adoption du plan de travail

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine a signé, le 4 avril 2014, avec le ministre délégué aux Régions, le Pacte rural 2014-2019 visant à promouvoir le développement rural sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération s'est engagée à élaborer un plan de travail faisant état de sa vision et de ses orientations de développement soutenues par le Pacte rural 2014-2019;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

CONSIDÉRANT QUE le versement des aides financières du Pacte rural est conditionnel à la réalisation de cet engagement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération adopte le plan de travail du Pacte rural 2014-2019;

que copie de la présente résolution soit transmise à la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

A1412-246

Politique-cadre de développement touristique – Adoption du bilan du plan d'action 2013-2014 et du plan d'action 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a procédé à l'adoption d'une politique-cadre de développement touristique le 11 juillet 2006;

CONSIDÉRANT QUE le bilan 2013-2014 du plan d'action de cette politique a été présenté aux élus ainsi que le plan d'action pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération adopte le bilan du plan d'action 2013-2014 ainsi que le plan d'action 2015 de la Politique-cadre de développement touristique des Îles-de-la-Madeleine.

A1412-247

Composition de la Commission sur les enjeux énergétiques – Renouvellement du mandat des commissaires

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté le 9 septembre 2014, une résolution pour réitérer le mandat confié à la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE), confirmer son adhésion aux objectifs de la stratégie énergétique et autoriser la CCEE à amorcer ses travaux visant l'élaboration de cette stratégie;

CONSIDÉRANT QUE la CCEE bénéficie d'une ressource technique du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes pour travailler à l'élaboration de la stratégie énergétique, qu'elle a établi les orientations à privilégier et qu'elle a déterminé le plan de travail afin de commencer son mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'une stratégie énergétique doit s'appuyer sur une expertise à la fois solide et complémentaire des personnes mises à contribution au sein de la CCEE;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

CONSIDÉRANT QUE le mandat des commissaires n'a jamais été renouvelé depuis la mise sur pied de la CCEE en 2011;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération renouvelle le mandat des commissaires actuels siégeant à la Commission consultative sur les enjeux énergétiques, soit messieurs Jean-Pierre Turbide, Louis Fournier, Guglielmo Tita, Yves Martinet et Marc-Olivier Massé;

qu'il autorise la CCEE à s'adjoindre, au besoin, des personnes-ressources additionnelles nécessaires pouvant alimenter les travaux de la commission, dans l'optique de l'atteinte des objectifs d'élaboration de la stratégie énergétique.

A1412-248

Avenir du Centre local de développement – Continuation du mandat au 31 mars 2015

CONSIDÉRANT l'annonce faite par le gouvernement provincial de procéder à des compressions budgétaires dans les CLD du Québec;

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement de transférer aux MRC les pouvoirs en matière de développement économique et l'impact majeur de cette décision sur le CLD;

CONSIDÉRANT la réduction de 50 % des allocations versées par le gouvernement aux fins du développement économique local, ce qui fera passer le budget du CLD de 690 000 à 258 000 \$ excluant la part municipale;

CONSIDÉRANT QUE devant ces mesures drastiques, le conseil d'agglomération doit procéder, a priori, à une analyse exhaustive des impacts de cette décision gouvernementale et définir un nouveau cadre d'intervention en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QU' il est important pour le conseil d'agglomération de consacrer tout le temps nécessaire à cette démarche et de consulter ses partenaires économiques avant de prendre une orientation finale en matière de développement économique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la structure actuelle du Centre local de développement soit maintenue jusqu'au 31 mars 2015;

que les employés demeurent en fonction jusqu'à cette date;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

qu'un comité de transition, composé d'élus et de gestionnaires, soit formé afin d'analyser l'option d'intégrer le CLD à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de faire une recommandation à cet effet au conseil d'agglomération;

que le conseil d'agglomération fasse connaître sa décision finale en cette matière en février 2015.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1412-249

Avis de motion – Règlement concernant la présence d'une escorte lors des opérations de déneigement de chemins publics

Le conseiller Jean-Mathieu Poirier donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement concernant la présence d'une escorte lors des opérations de déneigement de chemins publics.

A1412-250

Dépôt du registre – Règlement n° A-2014-08 décrétant des dépenses de 2 940 000 \$ pour des travaux de réaménagement et de construction au centre communautaire et à la mairie et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 2 940 000 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le mardi 25 novembre 2014 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

POUR CES MOTIFS,

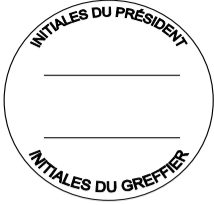
sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° A-2014-08 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

A1412-251

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

A1412-252

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Le traitement des carcasses de véhicules au Centre de gestion des matières résiduelles – Situation d'un entrepreneur privé en ce domaine
- ❖ Demande d'exemption des taxes de service – Association des personnes handicapées des Îles
- ❖ Le report du budget 2015
- ❖ Règlement d'emprunt pour le réaménagement de la mairie – Explication sur les informations diffusées quant à l'impact sur le compte de taxes – Pourcentage d'utilisation de la salle de Cap-aux-Meules par rapport à celle de L'Étang-du-Nord
- ❖ Intervention de l'inspecteur municipal – Feu de barrique – Secteur ouest des Îles
- ❖ Dépôt d'une demande afin que les séances publiques soient diffusées sur le Web
- ❖ Dans le contexte économique actuel difficile – Exprime le souhait que le conseil d'agglomération démontre sa solidarité au nom de la population des Îles en appuyant les municipalités de la région de la Gaspésie
- ❖ Travaux et coûts relatifs à la démolition de l'abri à sel et à l'aménagement d'un nouveau

A1412-253

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 44, sur une proposition de Richard Leblanc, appuyée par Jean-Mathieu Poirier, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Jean-Yves Lebreux, greffier